

M. Fox: Monsieur l'Orateur, selon mon interprétation du Règlement, si le ministre des Approvisionnements et Services estime qu'on a porté atteinte à sa réputation, il peut certes soulever la question de privilège et déclarer que tout ce qu'il m'a dit et qui a été révélé dans ma déclaration est exact.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le solliciteur général a-t-il communiqué avec le ministre des Approvisionnements et Services avant de rédiger cette déclaration? Lui a-t-il téléphoné, lui a-t-il lu la déclaration ou lui a-t-il révélé la teneur de la déclaration faite à la Chambre par l'intermédiaire du solliciteur général? A-t-il fait cela? Le solliciteur général peut-il nous dire si le ministre des Approvisionnements et Services se propose, à son retour à la Chambre, de faire la déclaration qui, selon le solliciteur général, pourrait être faite et qui, en toute déférence, je crois, devrait être faite?

● (1450)

M. Fox: Quant à savoir si le ministre des Approvisionnements et Services va faire une déclaration à la Chambre, je ne suis pas en mesure de le dire parce que je ne le lui ai pas demandé. Sur la question de savoir si j'ai communiqué avec l'ex-solliciteur général pour lui montrer la déclaration que j'ai déposée aujourd'hui à la Chambre, je répondrai qu'il ne l'a pas vue. Il est bien évident que je lui ai parlé des passages de la déclaration qui concernent sa version des faits dont j'ai fait état.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Numéros Tarifaires	Produits visés	Tarif de Préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Tarif de préférence général
1700-1	Fromage—la livre	3 c.	3½ c.	7 c.	—
EX	Accord commercial avec la Nouvelle-Zélande Fromage—1 c. la livre. Lorsqu'il est en paquets de deux livres ou moins, le poids imposable doit comprendre le poids du récipient.				
1700-2	Fromage de Cheddar—la livre	—	3 c.	—	—
1700-2	Accord commercial avec l'Australie Fromage de Cheddar—1 c. la livre. Lorsqu'il est en paquets de deux livres ou moins, le poids imposable doit comprendre le poids du récipient.				

Questions au Feuilleton

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui à la question n° 2358.

[Texte]

LE FROMAGE

Question n° 2358—**M. Scott:**

1. Combien de livres de fromage a-t-on a) importées, b) exportées, en (i) 1966 (ii) 1971 (iii) 1976?
2. Combien de fromageries détenaient un permis d'exploitation par province en a) 1966, b) 1971, c) 1976?
3. Combien de livres de fromage les fromageries canadiennes ont-elles produites au total en a) 1966, b) 1971, c) 1976?
4. Combien de demandes de permis d'exploitation de fromageries canadiennes a-t-on a) reçues, b) acceptées en (i) 1966 (ii) 1971 (iii) 1976?
5. Quel est le tarif sur a) les exportations de fromage de spécialité, b) les importations de fromage Cheddar?
6. A combien s'élèvent les subventions accordées aux exportations de fromage Cheddar?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères de l'Agriculture, du Revenu national et Statistique Canada m'informent comme suit: 1. Le nombre total de livres de fromage a) importé en 1966, 18,247,400 liv.; en 1971, 34,611,900 liv.; en 1976, 50,896,900 liv.; b) exporté en 1966, 35,947,000 liv.; en 1971, 32,813,400 liv.; en 1976, 5,135,900 liv.

2 et 4. Le ministère de l'Agriculture du Canada ne dispose pas des renseignements à cet égard puisque la délivrance des permis d'exploitation relève de la compétence provinciale.

3. La production total de fromage a) 1966, 194,770,000 liv.; 1971, 248,030,000 liv.; 1976, 276,679,000 liv.

5. Voir le tableau ci-après.

6. A 30c./lb pour le Cheddar vieilli exporté au Royaume-Uni.